

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le mardi seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en directe sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELEART Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 10 juin 2020

Affichage :

Du vendredi 19 juin au mercredi 19 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SIMON Didier ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M. Denis BARD est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 10 juin 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

47-2019 - Finances. Tarification de la restauration municipale.

Vu l'avis du bureau municipal du 8 juin 2020,

Considérant, durant cette crise sanitaire, la réorganisation de l'accueil durant la pause méridienne, qui conduit des enfants de l'école publique à déjeuner au sein de leur classe avec un pique-nique froid fourni par leurs parents,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal modifie le tarif du panier repas à compter du 11 mai, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 :

Ancien tarif :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Ext.
0,86	1,21	1,57	2,07	2,61	2,86	3,03	3,21	3,43	3,57

Nouveau tarif :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Ext.
0,40	0,56	0,73	0,96	1,21	1,32	1,41	1,49	1,59	1,60

Note : le tarif panier-repas correspond au coût de revient du repas, auquel sont soustraits les frais de personnel de l'équipe de restauration et l'achat des denrées alimentaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gael LEFEUVRE

